

SEANCE DU LUNDI 12 NOVEMBRE 2018

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-huit, le douze novembre à vingt heures, les membres du conseil municipal de Civray-de-Touraine se sont réunis dans la salle de la mairie sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-10 et 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation : 7 novembre 2018

Nombre de conseillers en exercice : 19

Etaient présents : Mesdames CHARBONNIER Muriel, GAUTRON Isabelle, HERMANGE Fanny, HORNET Frédérique, MADIOT Sandrine, OLLIVIER Claire, PIOT Brigitte, PITET-GIRAULT Christelle, VOISIN Sylvie.
Messieurs ANDREAU Pascal, DUBOIS Ludovic, LANDEVILLE Franck, LE SQUER Florian, LUNVEN Philippe, MAINE Benoit, MOIZAN Gérald, PRETESEILLE Michaël, THUISSARD Sylvain.

Absent excusé : Camille GILLET qui donne pouvoir HERMANGE Fanny

Madame CHARBONNIER Muriel a été désignée secrétaire de séance.

Le compte rendu du conseil municipal en date du 19 octobre 2018 est approuvé à l'unanimité.

1.1 ETAT CIVIL

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal sur les divers enregistrements de l'état civil (mariage, naissance, décès, pacs) depuis juillet 2018 et informe que nous le suivrons à chaque conseil car il est important de suivre l'état civil de notre commune.

- Naissance : 5
- Mariages : 1
- Pacs : 0
- Décès : 5

1.2 MODALITE CONSULTATION DES DOCUMENTS

Madame le Maire fait part de la mise en place de classeurs pour toutes les commissions permanentes communales et intercommunales afin que les élus puissent les consulter.

1.3 CONSEIL D'ECOLE

Madame le Maire fait part des remarques faites lors de la réunion du conseil d'école en date du mardi 6 novembre à 19h30.

- 1- Un courrier sera adressé à tous les parents afin de leur rappeler les endroits de stationnement autorisés autour de l'école.
- 2- Le technicien interviendra très prochainement concernant l'alarme défaillante située dans le couloir de la Directrice.
- 3- Les plans d'évacuation seront remis et affichés à l'école dès réception du devis à valider.
- 4- Un devis est en cours concernant l'acquisition d'un panneau affichage extérieur.

Ce premier conseil d'école s'est déroulé dans un climat de confiance.

1.4 REUNION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'EAU DE LA VALLEE DU CHER

Madame le Maire fait part aux membres du conseil municipal de la réunion en date du 30 octobre 2018.

Monsieur ANDREAU a représenté la commune en tant que délégué de ce syndicat et fait part du compte rendu de la réunion aux membres du conseil municipal, précisant que celui-ci n'a pas pu prendre part au vote car la délibération des nouveaux délégués n'était pas encore rédigée au sein du nouveau conseil municipal, la commune était représenté par M. GALEA.

Informe les élus de l'augmentation du tarif de l'eau de +2%.
La réception des travaux sur le dévoiement du réseau d'eau aura lieu la semaine 47.

1.5 REUNIONS COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES

Madame le Maire donne la parole aux représentants de chaque représentant des commissions communautaires qui ont assistés à des réunions. Ils font un bref compte rendu oral aux membres du conseil municipal.

- Tourisme : Christelle PITET-GIRAULT fait part du projet d'éoliennes au bord de l'autoroute
- SMITOM : Pascal ANDREAU fait part que le service n'existera plus à partir du 01/07/2019. La CCBVC devra s'associer avec les communes d'Amboise et Château-Renault
- Il est question d'étude pour un projet de panneaux photovoltaïques à Dierre.

1.6 VISITE DU LOCAL COMMERCIAL

Madame le Maire fait part aux membres du conseil municipal de la visite du local commercial situé au 26 bis rue de Chenonceaux avec une entreprise qui est intéressée par ce local.
La toiture n'étant pas en très bon état, un devis sera demandé à différents entrepreneurs.

1.7 AGENDA A VENIR

- 1- Bureau d'étude ISL : mercredi 14 novembre 2018 à 17h30
- 2- Scolaire : jeudi 15 novembre 2018 à 20h30
- 3-Pleinière : jeudi 15 novembre 2018 à 19h00
- 4-Bâtiment : lundi 19 novembre 2018 à 20h30
- 5-Voirie : mardi 20 novembre 2018 à 19h30
- 6- Commission communication : mercredi 21 novembre 2018 à 18h15
- 7- Nouveaux arrivants : vendredi 23 novembre 2018 à 19h00
- 8 -Réunion associations : vendredi 23 novembre 2018 à 20h30
- 9-Réunion publique « participation citoyenne » : vendredi 30 novembre 2018 à 19h00
- 10-Urbanisme : lundi 4 décembre 2018 à 19h30

II – LES COMMISSIONS

Toutes les commissions permanentes ont été installées.

2.1 PERSONNEL

Une rencontre Elus/Agents s'est déroulée dans la bonne humeur le jeudi 8 novembre 2018.

Madame le Maire mentionne qu'un vadémécum sur les relations élus/agents a été donné aux agents comme aux élus, afin de bien positionner la place de chacun et de définir les liens hiérarchiques et fonctionnels. Un organigramme a été proposé et sera présenté au comité technique du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Indre-et-Loire (CDG37) pour avis.

Elle rappelle également les droits et les devoirs des fonctionnaires. Elle précise qu'il est important de communiquer, de se respecter et de travailler dans un climat de confiance.

2.1.1 Administratif :

Madame le Maire et les membres de la commission personnel ont rencontré le personnel administratif le mardi 23 octobre 2018.

Les heures d'ouverture de la mairie vont être modifiées afin d'avoir une ouverture jusqu'à 19h00 dans la semaine. Le jour qui semble être plus adapté, est le lundi, fermeture le mardi après-midi pour application au 1^{er} janvier 2019. En conséquence, les plannings du personnel administratif vont être modifiés. Ils seront transmis également au comité technique de CDG.

Madame le Maire propose de rencontrer individuellement et/ou en groupe, les agents afin d'organiser au mieux et pour le bien-être de tous (administrés, agents et élus) le service administratif.

2.1.2 Technique

Madame le Maire et les membres de la commission personnel ont rencontré le personnel technique, au sein du local technique, le mardi 30 octobre 2018.

Le fonctionnement du service technique est discuté. Le responsable du service technique rencontre une problématique avec les jours définis et fixes des ARTT de chacun des agents. En effet, sur 6 mois, du 1^{er} octobre au 31 mars, les agents font 32 heures et se retrouvent à 3 seulement sur 2 jours de travail et

du 1^{er} avril au 30 septembre, ils font 40 heures. D'un commun accord, ces horaires vont être modifiés. Une réflexion est à apporter de par les élus et les agents. La modification des horaires de travail sera transmise également au comité technique de CDG37 pour avis et sera délibéré en prochaine séance du conseil municipal pour une application au 1^{er} janvier 2019.

Les élus étudient la mise en place à l'atelier d'un logiciel simple permettant de gérer le travail à faire. Les élus complimentent le personnel pour la tenue de l'atelier et du matériel.

2.1.3 Scolaire et extrascolaire

Madame le Maire et les membres de la commission personnel ont rencontré le personnel de l'école, de la cantine et de la garderie, au sein de la garderie, le lundi 5 novembre 2018.

Le fonctionnement du service scolaire n'est pas simple de par l'occupation des salles pour la garderie du soir et de la pause méridienne avec un moment de cantine bruyant.

Des mesures acoustiques sont sollicitées. Le problème de l'interphone n'est pas réglé. L'entreprise Rémi LEBERT doit intervenir semaine 46 (après réception de la pièce défectueuse) en présence d'un élu et d'un agent du service technique.

2.2 SCOLAIRE

Sandrine MADIOT donne lecture du compte-rendu de la commission du 23 octobre 2018.

Rappel des horaires des deux écoles. Les enfants sont pris en charge par l'équipe enseignante 10 minutes avant le début des cours.

La classe de CM1 située sur CHENONCEAUX est regroupée avec celle des CM2 sur l'école de CIVRAY-de-TOURAINES les mardis et jeudis après-midi.

	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
<i>Ecole CIVRAY-DE-Tne</i>				
Horaires	8h30-12h00	8h30-12h00	8h30-12h00	8h30-12h00
Horaires	13h30-16h10	13h30-16h10	13h30-16h10	13h30-16h10
<i>Ecole CHENONCEAUX</i>				
Horaires	8h40 – 12h00	8h40 – 12h00	8h40 – 12h00	8h40 – 12h00
Sites	Chenonceaux	Chenonceaux	Chenonceaux	Chenonceaux
Horaires	13h30 – 16h20	13h30 – 16h20	13h30 – 16h20	13h30 – 16h20
Sites	Chenonceaux	Civray-de-Tne	Civray-de-Tne	Chenonceaux

2.2.1 Garderie

Suite au passage à la semaine de 4 jours, les horaires de classe ont été modifiés. La fin des cours a lieu à 16h10 sur CIVRAY-de-TOURAINES, et à 16h20 sur CHENONCEAUX. Les élèves de CHENONCEAUX arrivent environ à 16h30 sur CIVRAY-de-TOURAINES.

Le créneau de garderie de 16h10 à 16h35 est gratuit, et la garderie est payante, de 16h35 à 18h30.

Beaucoup d'enfants sont présents jusqu'à 17h00.

Pour pallier les contraintes matérielles, et répartir ce grand nombre d'enfants, la garderie est organisée comme suit :

Matin	Salle Motricité	Cour
Tous les élèves	7h00 - 8h00	8h00 - 8h30

Après-Midi	Fosse aux loups	Boutemine	Salle motricité
Maternelle	16h10 -17h ATSEM	17h - 18h	18h - 18h30
CP		16h10 -18h	18h - 18h30
CM1			
CE1			
CE2			16h10 - 18h30
CM2			

Claire OLLIVIER nous indique que l'adaptation nécessaire en début d'année n'a pas permis de mettre en place de « garderie améliorée » comme il avait été évoqué en fin d'année scolaire.

Nous réfléchissons à mettre en place un temps d'aide aux devoirs, sur la deuxième partie de la garderie.

2.2.2 Transport

Matin : CHENONCEAUX → CIVRAY-de-TOURAINNE → CHENONCEAUX

Midi : A/R CHENONCEAUX – CIVRAY-de-TOURAINNE sauf les mardis et jeudis midi, où la classe de CM1 reste à CIVRAY-DE-TOURAINNE après la pause méridienne.

Soir : CHENONCEAUX → CIVRAY-de-TOURAINNE → CHENONCEAUX

Les enfants de CM1 font les trajets sans accompagnateur pour venir à la cantine les mardis et jeudis midi, suite à la décision du Maire de CHENONCEAUX de ne plus affecter son agent à cette tâche.

Les parents d'élèves ont adressé un mail à Madame Maryse COUILLARD afin que cette décision soit abandonnée, eu égard à la sécurité des enfants. Aucune réponse n'a été reçue.

Claire OLLIVIER nous confirme que malgré son intervention conjointe avec Charles POULAIN, le sujet est clos.

Rappel des horaires de fermeture des barrières en période scolaire :

8h10 – 8h40 / 12h – 12h15 / 13h – 13h40 / 16h – 16h40 Un nouvel arrêté a été pris en août 2018 dans ce sens.

Une vigilance va être apportée sur le stationnement sauvage, l'occupation illégale de la place réservée aux personnes handicapées, et la dépose des enfants directement sur le rond-point, aux horaires d'entrée et de sortie d'école.

2.2.3 Cantine et restauration

La pause méridienne préoccupe les agents : le bruit, les tensions avec les parents, le sentiment de ne pas être soutenues.

Concernant le bruit, des consultations auprès d'entreprises ont été lancées.

Sabine TUAL et Anne-Marie TOUCHELET se sont rendues un midi à la cantine de FRANCUEIL afin d'observer leur organisation en deux services. Cette option retient notre attention, moins d'enfants diminueraient le bruit.

Nous convenons qu'il est nécessaire d'amener les agents sur une dynamique de formations. L'objectif de celles-ci étant de leur donner d'autres outils pour travailler plus sereinement. Le thème « Gestes et postures » serait une première approche.

Claire OLLIVIER nous informe que trois agents vont faire la formation Sauveteur, Secouriste au Travail (SST) dispensée à la Communauté de Commune les 6 et 7 novembre prochains.

2.2.4 Ménage des locaux scolaires

- Tous les soirs : Nettoyage de l'ensemble des sanitaires + poubelles et balai dans toutes les classes
- Les mercredis et samedis matin : Nettoyage complet
- Une fois par semaine : La bibliothèque, les locaux utilisés par l'équipe enseignante, les vestiaires du personnel.

2.3 COMMISSION COMMUNICATION ET INFORMATION - FETES ET CEREMONIE-CULTURE ET TOURISME

2.3.1 Préparation cérémonies du 11 novembre 2018 –

Madame Muriel CHARBONNIER remercie toutes les personnes ainsi que les enfants de l'école pour leur participation à la cérémonie.

2.3.2 Nouveaux arrivants (vendredi 23 novembre 2018 18H30)

Les invitations sont à envoyer aux nouveaux arrivants et aux associations.

2.3.3 Réunion associations (vendredi 23 novembre 2018 20H00)

La rencontre aura lieu après la réunion avec les nouveaux arrivants afin de ne pas refaire déplacer les associations. Elle a pour but essentiellement de présenter la nouvelle équipe.

2.3.4 Décoration de Noël

La nacelle est commandée pour la pose et dépose des décorations. (pour le 13 et 14 décembre pour la pose et le 14 et 15 janvier pour le démontage).

Pour la poursuite des décorations à la Canardière, le devis du SIEIL est validé.

Nous souhaiterions créer un « coin Noël » face à l'école et à la mairie. Une boîte aux lettres sera également mise pour permettre aux enfants de poster leur courrier au Père Noël.

Nous voyons avec l'APE s'il est possible de commander les sapins via leur association.

2.3.5 Vœux du personnel – vendredi 21 décembre 19h00

Les colis de Noël sont commandés. Les invitations sont à envoyer.

2.3.6 Distribution colis de Noël aux ainés (semaine 50 et 51)

Les colis sont également commandés. Nous partagerons nos quartiers pour la distribution.

Il faudra deux volontaires pour aller à l'EHPAD pour distribuer les colis aux ainés de Civray-de-Touraine qui y sont placés.

Nous commençons à rechercher des prestataires pour les colis pour l'année 2019.

2.3.7 Préparation vœux du Maire le vendredi 11 janvier 2019 – 19h00

Claire OLLIVIER doit confirmer la présence de la musique d'Athée-sur-Cher. Un Powerpoint défilera.

Nous distribuerons une récompense culturelle et sportive.

Les invitations seront envoyées.

2.3.8 Boîte à livres

Muriel CHARBONNIER a relancé Touraine Propre afin de savoir où en est le dossier.

2.3.9 Nouvelles en bref n°64

Les Nouvelles en Bref doivent sortir au plus tôt. Le journal aura pour but essentiel de présenter la nouvelle équipe ; Le Maire fera son article ainsi que chaque commission avec photo ; On y mettra l'état des finances : l'agenda de la Commune et des associations.

2.3.10 Questions diverses

Messieurs MOIZAN et THUISSARD se proposent de créer un compte Facebook qui permettrait de communiquer sur les informations culturelles, événementielles, municipales et liées aux urgences (route, catastrophe,...)

Muriel CHARBONNIER a demandé des renseignements pour pouvoir poser un panneau d'affichage électronique.

Un compte WhatsApp est créé pour cette commission afin de communiquer entre ces membres autre que par mail. ; Si l'essai est concluant nous proposerons aux autres commissions de le faire si le besoin s'en fait ressentir.

2.4 FINANCES

Une analyse financière est sollicitée afin d'avoir un avis sur les comptes globaux et aussi sur un nouvel emprunt obligatoire par rapport au dossier du bassin d'Orget dont le marché a été signé en juillet dernier sans la réalisation de ce dernier. Madame le Maire informe les membres du conseil municipal de la rencontre avec Monsieur AOUADJ, comptable du Centre des Finances Publiques d'Amboise, le jeudi 15 novembre 2018 à 19h00 afin de nous présenter l'analyse financière et l'état de la dette de la commune.

2.5 CIMETIERE-VOIRIE ET RESEAUX DIVERS

Monsieur Ludovic DUBOIS donne lecture du compte rendu de la commission du 30 octobre 2019.

2.5.1 Point sur le Bassin d'écrêtement d'Orget

Les travaux débiteront, sur «le Thoré», le 05 novembre 2018 pour le premier ouvrage situé entre le 8 et le 15 rue de la Vallée de Thoré.

Ces travaux devraient durer trois semaines (sauf imprévu ou météo défavorable).

Pendant la durée des travaux la rue de la Vallée de Thoré sera fermée.

Un constat d'huissier a eu lieu le mardi 30 octobre 2018 sur place en présence d'ISL (maître d'œuvre), de l'entreprise Lepine, des cinq familles concernées et de la Mairie.

Les travaux du second ouvrage sont planifiés semaine 48. Cet ouvrage se situe entre le numéro 13 et le numéro 15.

Ces travaux vont durer jusqu'à la semaine 52.

2.5.2 Bilan travaux prévus par la Communauté de Communes Bléré-Val de Cher

1 – rue des Hauts de Vaux : eaux pluviales – 130m linéaire – raccordement gouttières et busage (9 regards)

2 – rue d'Amboise : caniveau, grille à l'angle de la rue d'Amboise et la rue des Caves

- 3 – rue de Beauregard : pose de busage avec grille avaloire dans la continuité de l'existant
 4 – rue de la Liberté : reprise des enrobés au carrefour de la rue de l'église
 5 – rue de Chenonceaux : travaux sur trottoir entre le carrefour du 1 rue de l'Eglise et la cave coopérative
 (Travaux annulés (pose d'un sable falun) en attente d'un autre devis (enrobé chaud)

Suite à des demandes de particuliers, Mme HERMANGE et M. DUBOIS se sont rendus :

- rue Vallée de Mesvres pour une demande d'enrochement en partie privative, la municipalité ne prendra pas en charge l'achat de l'enrochement, en revanche, une recherche de subvention est en cours.
- rue Vallée de Mesvres un problème d'inondation récurrent dû au fossé face à la propriété. Une canalisation d'eau usée traverse le busage et, de ce fait, régulièrement obstrué. Une demande de rendez-vous a été faite par Ludovic DUBOIS auprès du Syndicat d'Assainissement, la Mairie de La Croix-en-Touraine et la Mairie de Civray-de-Touraine, en vue de déplacer cette canalisation.

2.5.5 Questions diverses

- rue d'Amboise (derrière Ecole) : voir le déplacement du panneau signalisation B15 (cédez le passage au véhicule en sens inverse). Il est proposé de le placer au-dessus du panneau «cédez le passage/stop »
- revoir avec la Communauté de Communes le projet d'enterrer les containers à ordures près de la salle des fêtes
- les bornes en ciment à l'entrée de la salle des fêtes sont souvent dégradées. Un devis est en cours pour mettre en place des grilles identiques à celles devant la Mairie.
- passage protégé à revoir (reporter prochaine commission).

2.6 URBANISME ET ENVIRONNEMENT

CERTIFICATS D'URBANISME

N° d'enregistrement	Adresse du terrain	Zone	Type de CU	Avis
CU 037 079 18 D 0046	9 rue des Sablons	Uc	a	Favorable
CU 037 079 18 D 0047	4 rue des Sablons	Uc	a	Favorable

PERMIS DE CONSTRUIRE

N° d'enregistrement	Adresse du terrain	Zone	Nature des travaux	Avis
037 079 18 D0006	90 rue Nationale	Uc	Maison Individuelle	Favorable sous réserve d'une déclaration de piscine

DPU

N° d'enregistrement	Adresse du terrain	Zone	Avis
23/2018	9 rue des Sablons	Uc	Droit non requis
24/2018	4 rue des Sablons	Uc	Droit non requis

2.7 BATIMENTS-CAMPING PATRIMOINE

La commission s'est réunie le mardi 6 novembre 2018 afin de faire une mise au point sur les principaux thèmes soit :

- Le bassin d'écrtéage à Orget
- l'Espace Récréatif de Plein Air (ERPA)
- La salle des fêtes

Une visite des bâtiments est prévue le samedi 17 novembre 2018.

2.8 CAO ET MAPA

Madame le Maire annonce que dès le 1^{er} Euro la collectivité doit mettre en concurrence les entreprises et fournisseurs.

Elle donne les seuils des marchés publics de travaux et de fournitures. Elle annonce également qu'ils doivent être tous dématérialisés.

III - AFFAIRES GENERALES

3.1 MODIFICATION DES STATUTS DE LA CCBVC

La communauté de communes de Bléré Val de Cher est compétente en matière de « politique de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse » au titre de ses compétences facultatives.

Depuis la rentrée 2018-2019, des modifications liées à la définition du mercredi nécessitent une modification des statuts de la CCBVC, sachant que le mercredi est désormais considéré comme du temps périscolaire à inclure dans les statuts.

Madame le Maire demande de délibérer afin de conserver la gestion telle que nous la connaissons :

- Modifiant les définitions et les règles applicables aux accueils de loisirs (le mercredi est désormais considéré comme du temps périscolaire, même dans le cadre de l'ALSH).
- De supprimer toute référence au Contrat Educatif Territorial Jeunesse et Sports (CETJS) qui n'existe plus.

Le conseil municipal, accepte, à l'unanimité, la modification des statuts de la Communauté de Communes Bléré Val de Cher en lien avec la compétence « Petite enfance, enfance et jeunesse ».

3.2 CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIAL

Madame le Maire fait part aux membres du conseil municipal de désigner 11 délégués au sein de la commission CCAS, soit 5 délégués élus et 5 délégués extérieurs.

Il appartient aux membres du conseil municipal de fixer le nombre des membres du conseil d'administration, dans la limite de 11.

Après en avoir débattu, le conseil municipal, à l'unanimité fixe à 11 le nombre des membres du conseil d'administration du C.C.A.S.

Une liste est proposée sur table.

Madame le Maire procède à la désignation des 11 membres.

Les candidatures sont :

Mesdames : AUGER Gisèle, Muriel CHARBONNIER, Sophie DUBOIS, Isabelle GAUTRON, Fanny HERMANGE, Valérie JOLIVEL, Claire OLLIVIER, Sylvie VOISIN.

Monsieur Pierre-Jean MANGEANT.

Madame le Maire demande de délibérer sur cette proposition des membres du CCAS.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition des membres du CCAS.

3.3 COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que le Directeur des Services Fiscaux d'Indre et Loire demande que lui soit présentée une liste de contribuables dressée par le Conseil Municipal dans laquelle 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants composeraient la nouvelle commission communale des impôts directs.

Une liste est proposée sur table.

Madame le Maire procède à la désignation des 12 membres.

Les candidatures sont :

Mesdames ARRIEGUI Marie, AUGER Gisèle, HERMANGE Fanny, HORNET Frédérique, JOLIVEL Valérie, OLLIVIER Claire, PIOT Brigitte, PITET-GIRAUD Chrystelle, VIEVILLE Christine, VOISIN Sylvie.

Messieurs ANDREAU Pascal, BOUVARD Jany, DELATTRE Patrick, DUBOIS Ludovic, LANDEVILLE Franck, LUNVEN Philippe, MANGEANT Pierre-Jean, PRETESEILLE Michaël, ROCHER Christian.

Madame le Maire demande de délibérer sur cette proposition des membres de la CCID.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition des membres de la CCID.

La liste définitive sera définie par la Direction Générale des Finances Publiques d'Indre-et-Loire.

3.4 REPRISE DE LA DELIBERATION DE LA COMMISSION DE CONTROLE LISTE ELECTORALE

Madame le Maire fait part aux membres du conseil municipal de revoir la composition de la commission de contrôle de la liste électorale.

La commission doit être composée :

- D'un conseiller municipal pris dans l'ordre du tableau, parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission, ou, à défaut, du plus jeune conseiller municipal. Le Maire, les adjoints titulaires d'une délégation et les conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale ne pourront siéger au sein de cette commission ;
- D'un délégué de l'administration désigné par le Préfet ;
- D'un délégué désigné par le président du tribunal de grande instance

Le conseiller pris dans l'ordre du tableau est Isabelle GAUTRON.

Madame le Maire demande de délibérer sur cette proposition,

Le conseil municipal, à l'unanimité accepte la candidature de Madame Isabelle GAUTRON à la commission de contrôle de la liste électorale.

3.5 LOCATION LOGEMENT DU 2^{ème} ETAGE DE LA MAISON DU CHAI

Madame le Maire fait part aux membres du conseil municipal de la rencontre avec 1 personne pour louer le logement référencé ci-dessus.

Il serait intéressé pour rentrer dans le logement à partir du 24 novembre 2018. Un bail sera signé entre les deux parties dès que le logement sera prêt.

Madame le Maire demande de délibérer sur le montant du loyer qui est proposé à hauteur de 510 €.

Le conseil municipal, accepte, à l'unanimité de fixer le loyer mensuel à 510 € à partir du 24 novembre 2018 sous condition que des travaux ne sont pas nécessaires.

3.6 CONVENTION POUR LA MISE A DISPOSITION D'UNE SOLUTION WEB POUR LA GESTION, LE SUIVI ET L'INSTRUCTION DES DOSSIERS D'URBANISME

Madame le Maire fait part aux membres du conseil municipal de signer une convention avec la CCBVC permettant à la commune l'accès gratuit à un service en « full web ».

- Autorisations d'urbanisme (CUa, CUb, DP, PC, PD, PA) ;
- Déclarations d'Intention d'Aliéner ;
- Autorisations de travaux ;
- Demandes d'enseignes ;
- Consultation du cadastre et du document d'urbanisme local en vigueur ;

La CCBVC en assurera les frais d'assistance et de maintenance, proposera les prestations d'assistance et d'accompagnement, soit par son intermédiaire, soit par l'intermédiaire du prestataire et rendra sa solution évolutive afin de tenir compte des nouveaux textes et de la réglementation.

Madame le Maire demande de délibérer sur cette convention.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la mise en place de la convention pour la mise à disposition WEB pour la gestion, le suivi et l'instruction des dossiers d'urbanisme.

3.7 INSTAURER LE PRINCIPE DE LA REDEVANCE REGLEMENTEE POUR CHANTIER(S) PROVISoire(S).

Madame le Maire donne connaissance aux membres du conseil municipal du décret n°2015-334 du 25 mars 2015 fixant le régime des redevances dues aux communes et aux départements pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz et aux canalisations particulières d'énergie électrique et de gaz.

Madame le Maire propose de délibérer sur l'instauration de ladite redevance.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte, la proposition qui lui est faite concernant l'instauration de la redevance pure l'occupation du domaine public par les chantiers provisoires de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz.

Cette mesure permettra de procéder à l'établissement du titre de recettes au fur et à mesure qu'auront été constatés des chantiers éligibles à la dite redevance.

3.8 DISSOLUTION DU SICALA

Madame le Maire fait part aux membres du conseil municipal de cette décision prise au conseil municipal du lundi 15 janvier 2018.

3.9 REPRESENTANT JOUR DE CHER

Madame le Maire fait part aux membres du conseil municipal de nommer un représentant(e) à la fête intercommunale « jour de Cher ».

Madame le Maire demande de délibérer sur la nomination d'une personne sur cette représentation. Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de nommer Muriel CHARBONNIER.

4.0 MODIFICATION DES HORAIRES DE LA MAIRIE

Madame le Maire fait part aux membres du conseil municipal de modifier les horaires d'ouverture de la mairie au public comme ci-dessous :

Lundi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h00
Mardi de 8h30 à 12h00
Mercredi de 8h30 à 12h00
Jeudi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
Vendredi de 8h30 à 12h00

Madame le Maire demande de délibérer sur la proposition d'ouverture de la mairie au public. Le conseil municipal, accepte, à l'unanimité, de mettre en place et d'appliquer les nouveaux horaires à partir du 1^{er} janvier 2019. Ils seront envoyés au centre de gestion pour avis.

IV – AFFAIRES FINANCIERES

4.1 ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES INITIE PAR LES SYNDICATS D'ENERGIE D'EURE-ET-LOIRE, DE L'INDRE ET DE L'INDRE-ET-LOIRE POUR L'ACHAT DE GAZ NATUREL

Madame le Maire fait part aux membres du conseil municipal du courrier du SIEIL concernant la proposition d'un appel d'offre pour l'acheminement et la fourniture d'électricité et de gaz naturel afin d'assurer la continuité de la fourniture d'énergies de vos points de livraisons pour le 1^{er} 2020, rappelant que dans un contexte de hausse des prix des énergies le groupement d'achat d'énergies permet aux collectivités et établissements concernés de pouvoir maîtriser l'impact de l'augmentation sur leurs dépenses d'énergies tout en étant accompagnés dans leurs démarches auprès des fournisseurs et dans le suivi de leur contrat.

Madame le Maire demande de délibérer sur l'adhésion de la commune au groupement de commandes (Fourniture et acheminement de gaz naturel et d'électricité).

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de l'adhésion de la commune de Civray-de-Touraine au groupement de commandes initié par les Syndicats d'Energie d'Eure-et-Loir, de l'Indre et de l'Indre-et-Loire.

4.2 ACHAT ORDINATEUR

Madame le Maire demande aux membres du conseil municipal de se prononcer sur l'acquisition d'un ordinateur portable afin d'équiper le bureau du maire.

Après consultation des différents fournisseurs, nous avons reçu deux propositions (FEPP et COPIEFAX).

Madame le Maire demande de délibérer sur cet achat.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'acquisition d'un ordinateur portable et demande de retenir l'offre la plus économiquement avantageuse.

4.3 ACHAT DE PORTABLE POUR ASTREINTE

Madame le Maire demande aux membres du conseil municipal de se prononcer sur l'acquisition de téléphone portable pour les astreintes du maire et des adjoints.

Madame le Maire demande de délibérer sur cet achat et pour l'utilisation de ce téléphone portable.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte, l'acquisition d'un téléphone portable avec l'opérateur ORANGE et précise que la communication de la ligne sera limitée aux services d'urgence tel que pompiers, gendarmes, répondeur de la mairie, locataires de la Salle Jacques Villeret, etc...

4.4 PARTICIPATION CHENONCEAUX FRAIS DE SURVEILLANCE RESTAURATION SCOLAIRE

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que des élèves domiciliés à Chenonceaux sont scolarisés dans notre école dans le cadre d'un regroupement pédagogique et une participation financière doit être fixée pour les enfants de Chenonceaux fréquentant la surveillance liée au restaurant scolaire pour l'année 2016-2017.

Vu le bilan d'exploitation présenté, 23 enfants de Chenonceaux sont concernés.

Madame le Maire propose une participation de 55.47 € par enfant, soit 1 562,78 € pour l'année scolaire 2016/2017.

Madame le Maire demande de délibérer sur cette demande de participation financière de 1 572.78 € pour l'année scolaire 2016/2017.

Le conseil municipal, accepte, à l'unanimité, la participation financière pour l'année 2016/2017 pour les 23 enfants de Chenonceaux qui fréquentaient la surveillance liée à la restauration scolaire.

4.5 INDEMNITE GARDIENNAGE DE L'EGLISE COMMUNALE

Madame le Maire fait part aux membres du conseil municipal de l'indemnité de gardiennage annuelle, versée à la personne qui ouvre et ferme quotidiennement l'église Saint Vincent au public.

L'indemnité est de 479,86 €. Elle fait référence aux circulaires ministérielles IOC/D/11/21246/C du 29 juillet 2011 ; NOR/INT/A/87/00006/C du 8 janvier 1987 et n°611 du 27 février 2018.

Madame le Maire demande de délibérer sur le principe et le montant pour 2018.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte, de verser l'indemnité de gardiennage à la personne qui ouvre et ferme quotidiennement l'église à hauteur de 479.86 € pour l'année 2018.

4.6 MAINTIEN DE LA SUBVENTION DETR (ERPA)

Madame le Maire fait part aux membres du conseil municipal :

- De l'avancement du projet ERPA (Espace Récréatif de Plein Air), et de celui du bassin d'Orget,
- De la poursuite des travaux de ces deux projets
- Du maintien de la subvention DETR (Dotation Equipement des Territoires Ruraux) pour aller au bout de ces projets.

Madame le Maire demande de délibérer sur la poursuite des travaux de l'ERPA et du bassin d'Orget et de maintenir la subvention DETR et les autres subventions accordées et liées à ces deux projets.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte, la poursuite des travaux de l'ERPA et du bassin d'Orget et de maintenir la subvention DETR et les autres subventions accordées et liées à ces deux projets.

Fin de la séance à 22h40.

Le Maire

Fanny HERMANGE